

A l'heure où nous écrivons on ne peut encore évaluer l'impact des orages heureusement très ponctuels mais les conditions climatiques sont favorables à leur développement. En tout cas la remontée des températures dans une ambiance à forte hygrométrie continue de favoriser le développement des maladies. Depuis la sortie d'hiver on s'attend à de fortes nuisibilités sur les blés, le printemps frais a un peu masqué les choses, mais elles sont en train de se révéler.

BLE

Les maladies foliaires s'expriment

L'ambiance humide et les températures plus chaudes favorisent désormais l'expression des contaminations enregistrées et des fonds de cuve. Comme on pouvait s'y attendre (risque ROUGE en toutes situations la semaine dernière), les témoins non traités se dégradent fortement sur septorioses, et les protections un peu courtes en situation à forte pression commencent à donner des signes de faiblesse. Le développement des souches résistantes aux triazoles n'arrange pas la situation non plus, sans compter les conditions d'application pas toujours idéales.

La rouille brune pourrait aussi rapidement s'inviter, car les conditions climatiques chaudes et à fortes rosées lui deviennent favorables.

Comme indiqué la semaine dernière, c'est donc la persistance du dernier fongicide appliqué qui assurera désormais la persistance de la protection en post épiaison. Même si le stade idéal d'application sur feuillage est généralement dépassé (entre début et pleine épiaison), il est toujours temps de refaire ses comptes et d'appliquer un rattrapage pour les protections un peu courtes. Nous proposons un point de repère en rappelant qu'il est difficile de lutter contre la septoriose – rouilles pour moins de 15 euros par semaine. Sachant qu'il faut encore tenir jusqu'au 25 juin dans les situations tardives ... (stade laiteux-pâteux).

Cas des parcelles à risque fusariose

Le risque fusariose se raisonne à priori, et quand une protection est conseillée en risque agronomique élevé, on l'applique généralement systématiquement.

Sur les parcelles précoces qui ont fleuri en conditions fraîches on s'attend plutôt à des contaminations par *Microdochium* spp. L'avantage est que cette maladie ne produit pas de mycotoxines (connues !), mais l'impact sur le rendement peut être assez important. Avec les températures actuelles, les parcelles plus tardives en début floraison, pourraient d'avantage être contaminées par des *Fusarium Roseum*, qui impactent le rendement également, mais de plus produisent de la DON dont les teneurs sont réglementées (ex 1.200 ppb en alimentation humaine adultes).

Sur *Fusarium roseum* : si un traitement était prévu (voir grille de risque du BSV) il faut de toute façon l'appliquer car il sert également de relais septo – rouilles. Pour viser au mieux la fusariose et espérer les 60% d'efficacité maximum qu'apportent les meilleurs produits à dose fusariose (ex [Prosaro](#) 0,85 L/ha), il faut intervenir au DEBUT de la floraison pour couvrir le maximum de contaminations. Si vous intervenez en fin floraison, les contaminations

potentielles auront déjà eu lieu et l'efficacité sera nulle. On voit la difficulté de la lutte chimique, son efficacité limitée, et l'intérêt de l'approche agronomique.

Sur m.nivale : La plupart des produits conseillés au dernier passage prennent en compte cette maladie, et leur efficacité dépend peu du stade d'application entre début épiaison et floraison.

Sur fusariose, il n'y a pas de solution alternative curative et il n'est pas possible de réduire fortement les doses. La solution la plus efficace et la plus fiable est une solution alternative : utiliser la grille de risque en juin au moment du choix de l'assolement et des variétés, pour se mettre en situation de ne pas devoir protéger.

Pucerons : à suivre sur épis

Ne pas traiter sur les *Metopolophium dirrhodum* toujours présents à l'abri de la pluie et des pyrèthres sous sur le feuillage.

Par contre surveiller les sitobions qui commencent à s'installer sur épis dans certaines parcelles. Le seuil est de 1 épis sur 2 colonisé (dès que l'on observe 1 puceron). Quand on observe une colonie, ou pire un manchon de pucerons, sur 1 épis sur 2 il est trop tard. Vu l'efficacité des traitements, même après intervention la parcelle serait encore au seuil de nuisibilité. Vous pouvez utiliser une spécialité type [Karaté K](#) 1 l/ha. S'agissant d'une association pyrèthre + pyrimicarbe, l'effet vapeur permet de détruire les pucerons à l'abri de la pulvérisation dans les épis ou sur la face non touchée. Attention action vapeur signifie protection particulières pour l'utilisateur en premier lieu et les personnes à proximité du chantier. Le risque cécidomyies s'amenuise en cours de floraison.

ORGE de PRINTEMPS

De l'oïdium se développe encore sur variétés sensibles. Dans les parcelles ayant atteint le stade dernière feuille déployée à fin gonflement, appliquer le traitement principal et polyvalent tel que [Aviator Xpro/Oceor Xpro](#) 0,4-0,5 L/ha

Pour l'Ethéverse à 0,3 L/ha sur casse du col d'épis, ne pas dépasser le stade premières barbes pointantes dans la parcelle (bords de passages de roues, tournières ...). Pour les parcelles les moins avancées, possibilité de monter à 0.5 L/ha pour raccourcir un peu.

Les quelques lémas présents ne font aucun dégât actuellement.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 7 juin 2016 (BSV N°18), par les conseillers Références Grandes Cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : F.Dumoulin

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers grandes cultures de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Chatain, A-C. Cordel, J.Dacquin, F. Dumoulin, H. Hémercyck, B. Schmitt, F.Vigneron, S.Wieruszkeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.